

**ANNEXE 1**  
**TECHNICIEN D'AGENCE COMPTABLE (TAC)**  
**Contours du dispositif**

**I. RAPPEL**

La formation TAC est composée d'un tronc commun interbranche (8 jours) et d'une partie spécifique à chaque branche (de 10 à 15 jours selon les branches).

Le tronc commun est désormais composé des 4 modules suivants :

- ✓ **Module 1** : La comptabilité générale (*optionnel*)
- ✓ **Module 2** : Rôle et missions des Agences comptables
- ✓ **Module 3** : Les opérations comptables de gestion budgétaire
- ✓ **Module 4** : Journée de révision et de préparation à l'examen TAC Tronc Commun (*optionnel*)

La partie spécifique de chaque branche traitera notamment des thèmes suivants : la trésorerie, le contrôle interne, les gestions techniques, le système d'information comptable de la branche.

D'autres thèmes comptables pourront être abordés selon les spécificités.

## II. ARCHITECTURE ET CONTENUS DE LA FORMATION

### A. Le parcours de formation

ETAPES	INTITULE	DUREE (en heures ou en jours)
PASS	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Module introductif</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du dispositif</li> <li>- Généralités sur la Sécurité sociale</li> <li>- Découverte et prise en main des outils de la FOAD</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Module 1</b> : la Sécurité sociale : ses valeurs et ses principes fondateurs</li> <li>✓ <b>Module 2</b> : la Sécurité sociale : les risques couverts, les prestations et les acteurs</li> <li>✓ <b>Module 3</b> : la Sécurité sociale face à ses enjeux sociaux et financiers</li> <li>✓ <b>Module 4</b> : le Régime général de la Sécurité sociale : des organismes au service de leurs publics</li> <li>✓ <b>Module 5</b> : la Sécurité sociale : une organisation en mouvement</li> <li>✓ <b>Module 6</b> : la vie professionnelle au sein de la Sécurité sociale</li> <li>✓ <b>Module conclusif</b> : Evaluation des connaissances acquises</li> </ul>	Temps de présentiel : 3 jours Classes virtuelles : 3h de formation Temps d'autoformation : un crédit-temps de 16h est alloué à chaque stagiaire.
VALIDATION	<p><i>Aucune validation mais PASS formation doit être suivi en totalité par chaque candidat à l'examen de technicien.</i></p> <p><i>Une attestation de suivi de la formation est délivrée par l'Institut 4.10. Elle est indispensable pour l'obtention de l'attestation nationale de réussite Ucanss.</i></p>	
TRONC COMMUN	<b>Module 1</b> La comptabilité générale	2 jours <i>(Optionnel - Système de dispense via un quiz)</i>
	<b>Module 2</b> Rôle et missions des Agences comptables	3 jours
	<b>Module 3</b> Les opérations comptables de gestion budgétaire	2 jours
	<b>Module 4</b> Journée de révision et de préparation à l'examen	1 jour <i>(Optionnel)</i>
EXAMEN	<p><i>Validation du tronc commun</i></p> <p><i>Une épreuve unique sur l'ensemble des thématiques</i></p>	<b>3 heures</b>
SPECIFICITES DE BRANCHE	<p><b>Options :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Maladie</b> : 15 jours + 3 modules optionnels (6 jours)</li> <li>✓ <b>Famille</b> : 9 jours</li> <li>✓ <b>Recouvrement</b> : 10 jours</li> <li>✓ <b>Retraite</b> : 10 jours</li> <li>✓ <b>Ugecam</b> : 11 jours sur 7 modules de 1 à 2 jours</li> </ul>	<b>De 9 à 15 jours</b>
EXAMEN	<p><i>Validation de la partie spécifique à la branche</i></p> <p><i>Une épreuve unique sur l'ensemble des thématiques</i></p>	<b>3 heures</b>
<b>ATTESTATION NATIONALE DE REUSSITE UCANSS            TECHNICIEN D'AGENCE COMPTABLE</b>		

## **B. Les contenus de la formation**

Vous trouverez en annexe 2 les modules du tronc commun.

## **III. ORGANISATION DU DEPLOIEMENT**

Les inscriptions s'effectuent via le catalogue de l'Institut 4.10 selon les procédures en cours. Elles seront transmises via les adresses mails suivantes :

[inscriptions@institutquatredix.fr](mailto:inscriptions@institutquatredix.fr) et copie à [scoulaud@institutquatredix.fr](mailto:scoulaud@institutquatredix.fr)

En fonction du volume de demandes d'inscription exprimées sur le dispositif, l'Institut confirmera aux organismes les affectations définitives en tenant compte des inscriptions.

Au-delà de la date de clôture des inscriptions, toutes les demandes seront gérées par le pilote du dispositif et affectées selon les places disponibles.

## **IV. VALIDATION ET EXAMEN ECRIT**

Désormais pour obtenir l'attestation nationale de réussite au dispositif de Technicien d'Agence Comptable (TAC), les stagiaires devront avoir suivi avec succès PASS, le tronc commun ainsi que la spécificité de branche.

La validation passe par un examen écrit en deux parties :

- ✓ une épreuve unique de 3 heures sur l'ensemble des thématiques à l'issue du tronc commun ;
- ✓ une épreuve de 3 heures sur l'ensemble des thématiques à l'issue des modules spécifiques de branche.

Les épreuves ont lieu en juin et en décembre de chaque année, selon les règles définies pour les examens de Techniciens :

- ✓ en juin 2016 : TAC Tronc Commun ;
- ✓ décembre 2016 : TAC Spécificité de branche.

## **V. MISE EN ŒUVRE**

Pilote du dispositif :

Sylvain COULAUD de l'Institut 4.10 (site de Lyon)

Tél. : 04.78.79.46.63

[scoulaud@institutquatredix.fr](mailto:scoulaud@institutquatredix.fr)